



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

Procurations : 3

Délibération rendue exécutoire

le : 26 NOV. 2018

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 12/11/2018

Affichage en date du : 12/11/2018

Publication en date du : 26 NOV. 2018

Réception en préfecture : 23 NOV. 2018

L'an deux mille dix-huit

Le dix-neuf novembre

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Florence CANN ayant donné procuration à M. Jacky LE BRIS, M. Tony CHAUVET à M. Laurent ABERNOT, Mme Sandrine JEFFROY à Mme Anne-Sophie BELIER.

Secrétaire de Séance : Mme Anne-Sophie BELIER.

N° 2018-11-05

Objet : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère dans le cadre du projet de renouvellement du matériel informatique des accueils périscolaires.

Rapporteur : Gisèle LE MOIGNE

Mme Gisèle LE MOIGNE, Adjointe au maire déléguée à la Vie scolaire, présente au conseil municipal l'opportunité de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre d'un projet de renouvellement des tablettes et d'équipement informatique des accueils périscolaires.

Mme LE MOIGNE précise que le déploiement informatique au sein des accueils périscolaires participe à la modernisation du service public en vue notamment de la gestion des inscriptions périscolaires via le portail famille (tablettes) mais également à l'amélioration des conditions d'accueil liées à l'installation de responsables d'accueils périscolaires sur chacun des 4 sites depuis la rentrée scolaire 2018-2019.

Il s'agit donc de renouveler les 3 tablettes qui présentent des signes de vétusté et de poursuivre le déploiement du Portail Famille ainsi que la transition numérique des accueils périscolaires pour un montant de 858,00 € TTC.

De la même manière, depuis la rentrée scolaire 2018-2019, la collectivité a décidé de mettre en place des responsables sur chacun des 4 sites d'accueils périscolaires. Cette orientation permet d'améliorer

la gestion de proximité des accueils et de s'inscrire dans une démarche qualité validée dans le cadre d'une déclaration à la Direction départementale de la Cohésion Sociale. Il est nécessaire de doter les responsables d'accueils périscolaires d'un ordinateur afin de leur assurer un accès numérique et leur permettre de réaliser les différentes tâches administratives qui incombent à tout responsable périscolaire. Il est donc proposé d'acquérir 4 ordinateurs portables pour un montant de 2 385,00 € TTC.

La CAF étudie les projets d'investissement des collectivités mis en place pour améliorer les accueils périscolaires dans l'intérêt des enfants. A ce titre, elle pourrait subventionner à hauteur de 40% le projet informatique proposé soit un montant de 1 297 € TTC sur le montant total du projet.

Ainsi, afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales, au titre du Fonds publics et Territoires, le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le projet de renouvellement des équipements informatiques pour un montant total de 3 243,00 € TTC,

➤ **SOLLICITE** une subvention à hauteur de 40 %, soit 1 297 €, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, au titre du Fonds publics et Territoire,

➤ **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2019 du budget principal de la commune, en section d'investissement, chapitre 13 « Subventions d'investissement », article 1316 « Autres établissements publics locaux »,

➤ **AUTORISE** M. Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 20 novembre 2018

Pour Le Maire absent,
Le Maire adjoint,

The image shows the official seal of the Municipality of Plouzané, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE PLOUZANE' and the date '29 11 1819'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Damien Deschamps'.

Damien DESCHAMPS